



Réception par le préfet : 10/12/2025



Délibération n°29	Conseil Municipal du Lundi 1er Décembre 2025
Service Éducation	Domaine de compétence : 8.1 - Enseignement

Le Lundi Premier Décembre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
20/11/2025

Membres présents : 19

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 5

Nombre de votants : 26

Affiché le 05/12/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Coralie PREUVOST, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE. **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Lyiane DUFOUR à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Jean-Michel GOSELIN à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN

Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 26

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Dénonciation de la convention avec la commune de St Martin Boulogne pour la mise à disposition de manuels scolaires

Rapporteur : Madame TILLIER Nathalie, Adjointe.

Synthèse de la délibération :	Permettre l'attribution d'une aide aux lycéens inscrits au lycée Giraud Sannier
-------------------------------	---

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal ;

Vu la Commission Municipale n°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Étaples-sur-mer » en date du 12 Novembre 2025 ;

Vu la convention conclue le 20 Août 2015 entre la commune d'Etaples sur mer et la commune de St Martin Boulogne, ayant pour objet La mise à disposition de manuels scolaires.

Considérant que la commune de St Martin Boulogne ne facture plus à la ville d'Etaples sur mer la mise à disposition des manuels scolaires pour les élèves étaplois ;

Considérant que la convention conclue entre ces deux municipalités empêche ces lycéens inscrit au lycée Giraux Sannier de bénéficier de l'aide de 60€ octroyée chaque année.

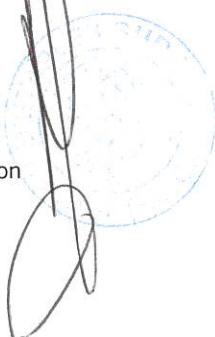
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De dénoncer la convention conclue le 20 Août 2015 avec la commune de St Martin Boulogne, relative à la mise à disposition de manuels scolaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision à la commune de St Martin Boulogne, conformément aux dispositions prévues dans ladite convention.

La délibération est adoptée par 26 voix pour.

Vu pour être affiché le 05 décembre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.